

[CAPITAL] La plateforme pour la prise en charge du Covid-19 comme maladie professionnelle est disponible

L'Assurance maladie a ouvert sa plateforme en ligne de déclaration de maladie professionnelle. Les personnes infectées par la Covid-19 dans le cadre de leur métier peuvent ainsi bénéficier d'une prise en charge spécifique, s'ils remplissent deux conditions.

Une partie des personnes infectées par le coronavirus peut désormais profiter d'une prise en charge exceptionnelle. L'épidémie a en effet été reconnue par l'Assurance maladie comme une maladie professionnelle, et elle peut donc désormais faire l'objet d'une réclamation de la part des des assurés du régime général et des professionnels de santé libéraux qui estiment en avoir été victimes. Il faut pour cela effectuer une réclamation [sur le portail de l'Assurance maladie](#), qui a récemment vu le jour. Attention tout de même, car si en mars le ministre de la Santé, Olivier Véran, affirmait initialement que "pour tous les soignants qui tombent malades, le coronavirus sera reconnu comme maladie professionnelle", il semble que la question soit finalement plus compliquée.

((suite de l'article sur la page de l'express dans liens utiles))

covid19

Liens utiles

[La plateforme pour la prise en charge du Covid-19 comme maladie professionnelle...](#)